

Convention relative à l'usage des places de stationnement dédiées au covoiturage sur le parking de la Cité Administrative

	Usager n°1	Usager n°2	Usager n°3	Usager n°4
Nom et prénom				
Service				
Adresse				
CP / Ville				
Téléphone				
Marque et type du véhicule				
N° d'immatriculation				

- 1) La présente convention établie entre les usagers covoitureurs et la préfecture de la Corrèze vise à fixer les règles d'utilisation et les engagements des utilisateurs des places de stationnement mises à disposition pour le co-voiturage sur le parking privé de la Cité Administrative.
- 2) L'utilisateur s'engage à utiliser les places de stationnement mises à disposition exclusivement pour le covoiturage et identifiées comme telles sur le parking de la Cité Administrative.
- 3) L'utilisateur s'engage à n'utiliser ces places de stationnement que du lundi au vendredi entre 7h30 et 20h00.
- 4) En dehors de la plage définie à l'article 3 ainsi que les week-end et jours fériés, le stationnement n'est pas autorisé.
- 5) L'utilisateur devra être systématiquement accompagné d'au moins un des covoitureurs désignés ci-dessus et signataire du présent règlement.
- 6) Un seul des véhicules du groupe de covoitureurs désigné ci-avant est autorisé à pénétrer sur le parking dans la même journée.
- 7) En cas de changement de véhicule ou de modification du groupe de covoitureurs, une convention modificative devra être établie.
- 8) L'administration n'est pas responsable des dégâts ou vols qui pourraient survenir aux véhicules stationnés dans le parking.
- 9) Le présent contrat d'utilisation des places de covoiturage est valable pour l'année civile. Il sera renouvelé tous les ans.
- 10) L'administration se réserve le droit de contrôler le respect du présent règlement. En cas de non-respect, elle pourra rompre unilatéralement la présente convention.

Cette convention est établie en autant d'exemplaires que nécessaire et remise à chacune des parties.

Fait à Tulle, le

Préfecture de Corrèze

Usager n°1

Usager n°2

Usager n°3

Usager n°4